

# Santé mentale, Grande Cause Nationale 2025 : état des lieux et perspectives 2026 (Communiqué)

---

02/06/2026 Émis par : [Gouvernement](#)

---

**Un grand temps fort interministériel s'est tenu, mardi 2 juin 2026, sur la Santé mentale, Grande cause nationale 2025 et les perspectives 2026.**

Au programme :

- Bilan 2025 de la feuille de route santé mentale et psychiatrie et Bilan des campagnes de labellisation et de communication GCN 2025
- *Table ronde : Innovations organisationnelles en santé mentale et psychiatrie*
- Point sur la Santé mentale des jeunes
- Table ronde sur les liens sociaux
- Rapports parlementaires 2025 : présentation des recommandations clés
- Interventions des 3 personnalités qualifiées qui ont été nommées pour la Grande Cause Nationale
- Introduction des interventions ministérielles par la Ministre SFAPH, Bilan interministériel 2025 et priorités pour 2026
- Engagements phares pour 2026

Lieu : 14 avenue Duquesne, Paris 7e

## **Santé mentale : le Gouvernement accélère**

**À cette occasion, le Gouvernement a dressé le bilan de la Grande Cause Nationale 2025 et présenté ses priorités pour 2026.**

Autour de d'Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, de Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, , de Marie-Pierre Vedrenne, ministre chargée de la



Citoyenneté, d'Anne Le Hénauff, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, et avec la contribution d'Olivier Damaisin, coordinateur du plan interministériel de lutte contre le mal-être agricole, cette mobilisation traduit une conviction partagée : la santé mentale est l'affaire de toute la société.

Sous l'impulsion du Premier ministre, la France franchit une nouvelle étape. Parce qu'elle touche à la réussite scolaire, à la vie étudiante, au travail, au monde agricole, à la citoyenneté, à la cohésion sociale ou encore à la protection des jeunes dans l'espace numérique, la santé mentale doit désormais irriguer l'ensemble des politiques publiques.

La mobilisation engagée en 2025 a permis d'obtenir des résultats concrets. La France a atteint avec un an d'avance l'objectif de 300 000 citoyens formés aux premiers secours en santé mentale. Une Maison des adolescents est désormais présente dans chaque département. Le dispositif MonSoutienPsy a permis de proposer un accompagnement psychologique à près de 1,8 million de patients depuis sa création. Entre 2022 et 2025, le nombre de bénéficiaires annuels a été multiplié par cinq, passant de 109 798 à 519 051 patients.

Les projets territoriaux de santé mentale ont été renforcés avec une attention particulière portée aux enfants et aux adolescents. Les ministères se sont mobilisés pour faire progresser la santé mentale à l'école, dans l'enseignement supérieur, dans le monde du travail, dans le secteur agricole ou encore auprès des professionnels de santé. La Grande Cause Nationale a également permis de faire émerger partout sur le territoire des initiatives innovantes associant soignants, collectivités, associations, personnes concernées et proches aidants.

Forte de ce bilan, la France accélère. L'année 2026 sera celle du changement d'échelle : agir plus tôt, orienter plus vite, accompagner davantage et faire de la santé mentale une responsabilité partagée par l'ensemble des politiques publiques.

### **Aucun élève en souffrance psychique sans solution : un accès prioritaire aux soins dès la rentrée 2026**

Parce que les troubles psychiques apparaissent souvent dès l'enfance ou l'adolescence et que les délais d'accès aux soins demeurent trop importants, le Gouvernement met en place un dispositif inédit d'orientation prioritaire pour les élèves présentant des signes de souffrance psychique.

À compter de la rentrée 2026, lorsqu'un médecin, un infirmier, un psychologue ou un assistant de service social de l'Éducation nationale identifiera un enfant ou un adolescent en situation de souffrance psychique,



celui-ci pourra bénéficier d'une orientation prioritaire vers une structure adaptée de son territoire grâce à un dispositif de prise en charge accélérée.

Cette organisation reposera sur une coopération renforcée entre les rectorats, les agences régionales de santé et les acteurs de la santé mentale afin de réduire les délais d'accès aux soins et d'éviter les ruptures de parcours.

Lorsqu'un risque de passage à l'acte ou un danger vital sera identifié, les familles pourront bénéficier d'une prise en charge immédiate grâce au Service d'accès aux soins et aux filières psychiatriques d'urgence.

L'objectif est simple : qu'aucun enfant ou adolescent identifié comme étant en souffrance psychique ne reste sans solution adaptée ou sans rendez-vous dans des délais compatibles avec son état de santé.

## **Un objectif inédit pour la psychiatrie française : tendre vers le zéro contention à l'horizon 2030**

La France engage une transformation profonde des pratiques psychiatriques afin de renforcer les droits et la dignité des personnes concernées.

Le Gouvernement fixe un objectif collectif de réduction maximale du recours à l'isolement et à la contention avec la perspective d'atteindre le zéro contention à l'horizon 2030.

Pour accompagner cette transformation, plusieurs mesures seront engagées dès 2026 :

- réalisation d'une cartographie nationale des pratiques permettant de réduire le recours à la contention ;
- renforcement de la formation continue des professionnels à la gestion des situations de tension et aux mesures de désescalade ;
- accompagnement au déploiement d'espaces d'apaisement dans les unités d'hospitalisation ;
- déploiement du programme « Quality Rights » de l'Organisation mondiale de la santé ;
- définition d'un cadre national pour la pair-aidance et les mesures d'anticipation en psychiatrie.

L'ambition est claire : faire progresser la psychiatrie vers des pratiques toujours plus respectueuses des droits fondamentaux, de l'autonomie et de la dignité des patients.

**Agir sur les déterminants de la santé mentale à tous les âges de la vie**



Le Gouvernement poursuivra le déploiement des premiers secours en santé mentale et renforcera les dispositifs de repérage et d'intervention précoce afin d'identifier plus rapidement les situations de vulnérabilité.

Les Maisons des adolescents seront renforcées avec davantage d'antennes de proximité et des horaires élargis.

Les filières psychiatriques au sein des Services d'accès aux soins continueront à être déployées sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer la prise en charge des urgences psychiatriques.

Le Gouvernement poursuivra également le développement des compétences psychosociales à l'école, renforcera les actions en faveur de la santé mentale au travail, poursuivra le plan de prévention du mal-être et du risque suicidaire en agriculture ainsi que le déploiement des sentinelles agricoles.

Par ailleurs, les travaux de la communauté scientifique documentant désormais largement le rôle préjudiciable des réseaux sociaux dans la santé mentale et physique des adolescentes, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre une majorité numérique d'accès à ces plateformes à 15 ans en 2026.

Le Gouvernement est aussi impliqué auprès de la Commission européenne dans la pleine mise en œuvre des lignes directrices de l'article 28 sur la protection des mineurs du Digital Services Act (DSA) qui exigent des plateformes qu'elles développent des fonctionnalités par défaut plus protectrices pour les mineurs. La France salue à ce titre les enquêtes ouvertes au nom du DSA à l'encontre des plateformes qui présentent des manquements à leurs obligations en matière de protection des mineurs.

Enfin, le Gouvernement poursuit son action d'influence pour mettre à l'agenda international la protection des mineurs en ligne, au sein de l'Union européenne et durant la présidence française du G7. A l'occasion de la ministérielle numérique G7 de mai 2026, les sept Etats ont reconnu que les plateformes numériques pouvaient entraîner des conséquences préjudiciables pour la santé mentale et le bien-être des mineurs, et se sont accordés sur un certain nombre de principes à déployer dont la mise en œuvre de paramétrages par défaut protecteurs et des outils de contrôle de l'âge pour permettre aux mineurs d'avoir une expérience en ligne adaptée à leur développement.

Les travaux engagés pour protéger les mineurs dans l'espace numérique seront poursuivis. Ils visent à mieux prévenir les effets des usages excessifs ou inadaptés des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes et constituent une priorité portée par la France au niveau européen comme dans le cadre du G7.



## **Une gouvernance renforcée au service d'une action durable**

Afin d'assurer la continuité de cette mobilisation, une délégation à la santé mentale et à la psychiatrie sera mise en place auprès de la Direction générale de la santé.

Elle aura pour mission de coordonner l'action des ministères concernés, d'assurer le suivi des engagements pris et de construire un plan d'action pluriannuel fondé sur les déterminants de la santé mentale.

**Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale** : *« Un élève en souffrance psychique doit être protégé et n'est pas en situation d'apprendre correctement. Repérer tôt et orienter vite, c'est protéger à la fois sa santé et son avenir scolaire. Avec le nouveau dispositif d'orientation prioritaire, nous faisons de l'École un acteur de premier plan du repérage et de l'accompagnement. »*

**Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées** : *« Avec cette nouvelle étape, nous faisons de la santé mentale une véritable politique publique interministérielle. Agir plus tôt, orienter plus vite, accompagner davantage et faire progresser les droits des patients : telle est l'ambition que nous portons collectivement pour 2026. »*

**Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté** : *« La Grande Cause Nationale consacrée à la santé mentale a permis une prise de conscience collective, en rappelant une réalité simple : ce n'est pas qu'une question sanitaire. C'est aussi un enjeu de cohésion sociale, de citoyenneté et de protection des personnes, qui nous invite à agir pour renforcer les liens, lutter contre l'isolement, et mieux prendre soin, collectivement, de celles et ceux qui nous entourent. »*

**Anne Le Hénauff, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique** : *« Protéger la santé mentale des jeunes passe aussi par un environnement numérique plus sûr. Nous poursuivrons notre mobilisation pour mieux protéger les mineurs face aux risques des réseaux sociaux et instaurer une majorité numérique à 15 ans. »*

**Olivier Damaisin, coordinateur du plan interministériel de lutte contre le mal-être agricole** : *« Les agriculteurs font face à des difficultés spécifiques qui nécessitent de continuer à nous mobiliser sur la durée. Nous centrerons notre travail autour de trois priorités : disposer d'une meilleure connaissance sur la santé mentale des agriculteurs, mieux prévenir les risques et mieux prendre en charge les personnes en souffrance. »*

### **Contact presse :**

Secrétariat d'Ariane VINCENT, conseillère presse et communication  
Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes



handicapées

Cabinet de Mme Stéphanie RIST

Mél : [sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr)

